

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2513

6 novembre 2007

SOMMAIRE

Abowijs International S.A.	120582	Livinvest S.A.	120584
Alimede Luxembourg S.à.r.l.	120601	Maddiston S.à r.l.	120610
Ararat S.A.	120583	MARHABA société à responsabilité limi- tée	120617
Avonla Korea II Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.	120589	Marius S.A.	120622
Axis Capital	120604	Massy Château Holding S.à r.l.	120585
Balthasar S. à r.l.	120587	Mio-Kenzo S.A.	120579
BIG Optimum SICAV	120622	Novara Aquilone Sicav	120587
Calama S.A.	120580	Occimed S.à r.l.	120578
Capital Venture Finance S.A.	120579	OCM / Nordenia POF Luxembourg S.C.A.	120617
Cavernet S.à r.l.	120621	Salisbury Hill S.à r.l.	120610
CETP Transics S.à r.l.	120584	School S. à r.l.	120615
DR Conquérant S.à r.l.	120623	SCOP Poland Holding S.A.	120616
Echiquier	120605	Scor Europe Mid Cap	120588
E-Clipse Promotions S.à r.l.	120605	Scor Picking	120585
Elotec SA	120617	SGAM AI REIM Luxembourg S.A.	120591
Emerge Management S.A.	120588	Shiraz S.A.	120580
European Diversified Bond Fund	120611	Silkhouse S.A.	120581
Future Life Insurance Broker S.A.	120585	Smartmove S.à r.l.	120608
Ger Log 9 S.A.	120624	Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg	120586
G.L.S. S.à r.l.	120611	Technet Investment Holding	120582
HCD Holding S.A.	120581	Textilcord Steinfort S.A.	120583
Immo-Ardenne s.à.r.l.	120586	Tymara Holding S.A.	120581
Inter-Concept S.à r.l.	120587	VAN-Electronic A.G.	120617
International Bond Fund Management Company	120589	Vip Real Estate S.A.	120578
King & Partners S.A.	120586	Vitanatur S.à r.l.	120579
KTH Holding S.A.	120582	Water Cutting Luxembourg	120611
LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l.	120610	WB Lazare S.à r.l.	120621
Lavica Development S.A.	120584		

Occimed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.901.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 août 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
4. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OCCIMED S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2007118795/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Vip Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.459.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 10 septembre 2007

1. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de ses mandats de président du conseil d'administration, d'administrateur et d'administrateur-délégué.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Monsieur Eric Magrini, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VIP REAL ESTATE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118803/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06002. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Capital Venture Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.614.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 septembre 2007

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Les sociétés BAC MANAGEMENT S.à r.l. et A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
4. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAPITAL VENTURE FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118802/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Vitanatur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 131.377.

—
Résolution unique

Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée,

Monsieur Jeannot Faber, employé privé, né le 3 mai 1959 à Steinfort, demeurant à L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid,

En remplacement de:

Madame Thérèse Johann, femme au foyer, né le 11 octobre 1963 à Steinfort, demeurant à L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118848/785/18.

Enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2007, réf. DSO-CJ00056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070136490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Mio-Kenzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 20 février 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2008.

Extrait sincère et conforme
MIO-KENZO S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007118854/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Calama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.029.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire,

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
CALAMA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007118856/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Shiraz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.414.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme
SHIRAZ S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007118857/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Tymara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 60.768.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

TYMARA HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118858/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

HCD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.818.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 20 février 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2009.

Extrait sincère et conforme

HCD HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118859/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Silkhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.532.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

SILKHOUSE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118861/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

KTH Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.930.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 26 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Tanya Tamone, demeurant 10b, Chemin du Communet, CH-1196 Gland, et Monsieur Alain Segui, demeurant 15, rue du Général Leclerc, F-78430 Louveciennes, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118902/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Abowijs International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 31.922.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118903/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Technet Investment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 77.187.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervae, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a,

boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118904/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Ararat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.184.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118918/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Textilcord Steinfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, Rue de Schwarzenhof.

R.C.S. Luxembourg B 7.113.

—
Extrait de l'Assemblée du 28 mars 2007 à 13.00 heures

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Max Pasquali en tant qu'administrateur et administrateur délégué:

Max Pasquali, 1/11, Webgasse, A-1060 Vienne, Autriche

Né le 9 août 1951 à Wien (A)

2. Démission de Monsieur Hans-Joachim Grundmann en tant qu'administrateur

Hans-Joachim Grundmann, Jubilaumstrasse, 7, A-3130 Herzogenburg, Autriche

Né le 20 février 1944 à Wien (A)

3. Nomination de Monsieur Dieter Kirchknopf en tant qu'administrateur

Dieter Kirchknopf, Langenloiserstr. 13/32, A-3500 Krems, Autriche

Né le 2 mars 1970 à St. Polten (A)

4. Nomination de Monsieur Helmut Stalf en tant qu'administrateur et administrateur délégué

Helmut Stalf, 17, Buchenweg, A-4810 Gmunden, Autriche

Né le 25 octobre 1944 à Wien (A)

A Capellen, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119068/825/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

CETP Transics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.358.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 31 août 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 31 août 2007:

- que l'assemblée a nommé Wolfgang Hanrieder, de nationalité allemande, né le 4 décembre 1960 à Munich, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 29 août 2007 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

CETP TRANSICS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007119055/5480/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Lavica Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.354.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 septembre 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Michael Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007119056/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Livinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.128.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119060/550/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Massy Château Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.554.

—
Mise à jour

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeffrey M. Kaplan, Gérant A de la société Massy Chateau Holding S.à r.l., dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119979/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00068. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Scor Picking, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.093.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 13 juillet 2007, a pris note de la démission de Monsieur Christian Mounis en date du 1^{er} décembre 2006 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'assemblée générale décide:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Marcel Kahn (Président du Conseil)

SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Yvan Besnard

SCOR Réassurance, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur François de Varenne

SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Jean-François Tilquin

SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de renouveler le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Ces mandats viendront à échéance à l'assemblée générale de décembre 2007.

Pour SCOR PICKING

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119976/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09169. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Future Life Insurance Broker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.013.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119940/5093/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03666. - Reçu 101 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Immo-Ardenes s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 7, Op der Hekt.

R.C.S. Luxembourg B 94.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société IMMO-ARDENNES SARL

Signature

Référence de publication: 2007120613/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00017. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070138248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

King & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120635/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03319. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070138089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Société de Transport d'Énergie Électrique du Grand-Duché de Luxembourg, Société Coopérative.

Siège social: L-4321 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 942.

Changements au niveau des Membres du Comité Directeur et prorogation du mandat du Commissaire

L'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2007 a renouvelé le mandat de Monsieur Romain Henrion, Membre du Comité Directeur, avec adresse au 34, rue des Genêts, L-8131 Bridel, pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

L'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2007 a décidé de nommer Monsieur Claude Seywert, avec adresse au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que Membre du Comité Directeur en remplacement de Monsieur Robert Engel, Membre sortant. Monsieur Seywert achèvera le mandat de Monsieur Engel qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Elle a également décidé de nommer Monsieur Christophe Jung, avec adresse au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que Membre du Comité Directeur en remplacement de Madame Valérie Massin, Membre sortant. Monsieur Jung achèvera le mandat de Madame Massin qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

L'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2007 a décidé de renouveler le mandat du commissaire Monsieur Marcel Greiveldinger, avec adresse au 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

C. Jungs / C. Seywert

Membre du Comité Directeur / Membre du Comité Directeur

Référence de publication: 2007119954/571/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03302. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070137331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Balthasar S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.905.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 19th, 2007, it has been resolved the following:

- Reelection of the Board of Directors Mr. Mikael Holmberg et Mrs. Katre Saard until the next annual general meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2007.

G. Wecker / F. Finnegan.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 19 juillet 2007, il a été résolu ce qui suit:

- Réélection du Conseil de Gérance de la société Mr. Mikael Holmberg et Mrs. Katre Saard jusqu'à la prochaine assemblée générale.

G. Wecker / F. Finnegan.

Référence de publication: 2007119963/1369/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09502. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Inter-Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 88.038.

Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2007

En date du vingt-cinq septembre deux mille sept,

- Monsieur Pascal Gerard, indépendant, demeurant à L-8838 Wahl, 23, rue Principale, et
- Madame Nicole Freres, indépendante, demeurant à L-8838 Wahl, 23, rue Principale, agissant en leur qualité d'associés de la société, ont pris la résolution suivante:

Résolution

Monsieur Jean Billa, entrepreneur de construction, né le 17 mars 1962 à Saint-Nicolas (B) et demeurant à B-4820 Dison, 105A, rue Léopold, est appelé à la fonction de gérant technique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Wahl, le 25 septembre 2007.

P. Gerard / N. Freres.

Référence de publication: 2007119964/820/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Novara Aquilone Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.851.

I. Monsieur Franco Cavallero a démissionné en tant qu'administrateur en date du 9 juin 1999.

II. Monsieur Ricardo Ratti a démissionné en tant qu'administrateur en date du 14 juin 2000.

III. Monsieur Angelo Monteverde a démissionné en tant qu'administrateur en date du 13 juin 2001

Pour NOVARA AQUILONE SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

N. Dupont / S. Lebrun

Senior Manager / Assistant principal

Référence de publication: 2007119974/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05880C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Scor Europe Mid Cap, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.092.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 13 juillet 2007, a pris note de la démission de Monsieur Christian Mounis en date du 1^{er} décembre 2006 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

L'assemblée générale décide:

- de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Marcel Kahn (Président du Conseil)

SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur François de Varenne

SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Yvan Besnard

SCOR Réassurance, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

Monsieur Jean-François Tilquin

SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France

- de renouveler le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Ces mandats viendront à échéance à l'assemblée générale de décembre 2007.

Pour SCOR EUROPE MID CAP

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2007119975/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Emerge Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.600.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 3 septembre 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Mr. Michel Y. De Beaumont

AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 12 Park Place, GB-London SW1A 1LP

Mr. Philippe A. Embiricos

EMBIRICOS SHIPBROKERS COMMONWEALTH HOUSE, 1-19 New Oxford Street, GB-London WC1A 1NU

Mr. Adolph J. Ferro

AGRITOPÉ INC., 16160 SW Upper Boones Ferry Road, Portland, USA-Oregon 97224-7744

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renommer:

DELOITTE S.A.

560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Commissaire aux comptes pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour EMERGE MANAGEMENT S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119971/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

International Bond Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.304.

I. Monsieur Bauernfeind Hans-Dieter, DRESDNER BANK AG, GP PYG - PBI, Gutloutstrasse 7-11, D-60329 Frankfurt, a démissionné en tant qu'administrateur en date du 31 janvier 2003.

II. Monsieur Cacheux Jacques, BNP PARIBAS, 16, boulevard des Italiens F-75450 Paris Cedex 9, a démissionné en tant qu'administrateur en date du 31 janvier 2003

III. Monsieur Grupe Reiner, DRESDNER BANK AG, GP PYG - PBI, Gutloutstrasse 7-11, D-60329 Frankfurt, a démissionné en tant qu'administrateur en date du 31 janvier 2003

IV. Monsieur Le Masurier Michael, Hill Samuel PO Box 63, 7 Bond Street St Helier, a démissionné en tant qu'administrateur en date du 31 janvier 2003

Pour INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2007119973/1126/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Avonla Korea II Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.138.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of September.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

There appeared:

Maître Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of SPINVEST HOLDINGS LIMITED, with registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1 ° The Company AVONLA KOREA II HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg Trade Registry under the number B 90.138 hereinafter referred to as «the Company», was incorporated by deed of the undersigned notary, on December 2, 2002, published in the Mémorial C number 33 of January 14, 2003.

2 ° The corporate capital of the Company is fixed at fifteen thousand euros (15,000.- €) divided in three hundred (300) parts having a par value of fifty Euro (50.- €) each.

3 ° SPINVEST HOLDINGS LIMITED, prenamed, is the single owner of all the shares of the Company.

4 ° SPINVEST HOLDINGS LIMITED, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5 ° SPINVEST HOLDINGS LIMITED appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act SPINVEST HOLDINGS LIMITED declares that all the liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

6 ° SPINVEST HOLDINGS LIMITED declares that it has taken over all remaining assets of the Company including, and that it will assume any existing debt of AVONLA KOREA II HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. which would not already have been settled pursuant to section 5.

7 ° SPINVEST HOLDINGS LIMITED declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

8 ° Discharge is given to the manager of the Company.

9 ° The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

In accordance, the person appearing, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing acting in her here above capacity, known to the notary by name, Christian name, civil

Status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Cécile Jager, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SPINVEST HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1 ° Que AVONLA KOREA II HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société anonyme avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 90.138, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 33 du 14 janvier 2003.

2 ° Que le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000,- €) divisé en trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (50,- €) chacune.

3 ° Que SPINVEST HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4 ° Que SPINVEST HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5 ° Que SPINVEST HOLDINGS LIMITED se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement inconnu et non payé à l'heure actuelle.

6 ° Que SPINVEST HOLDINGS LIMITED déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société, et qu'elle reprendra tout le passif existant de AVONLA KOREA II HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui n'aura pas déjà été repris suivant la section 5.

7 ° Que SPINVEST HOLDINGS LIMITED déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

8 ° Que décharge est donnée au gérant de la Société.

9 ° Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg au siège social de la Société, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande de cette même partie comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26326. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007120416/202/96.

(070138774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

SGAM AI REIM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.248.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of France, having its registered office at 170, Place Henri Regnault, F-92043 Paris La Défense Cedex, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Nanterre under number 410 704 571 R.C.S. Nanterre;

being represented by Mrs Céline Reymond, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Paris La Défense on September 5, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which he declares organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of SGAM AI REIM LUXEMBOURG S.A., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»)) and by the present articles of incorporation (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 3. The purpose of the Company is the creation, administration and management of SGAM AI PROPERTY FUND, a mutual investment umbrella fund (fonds commun de placement à compartiments), organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund») and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. It may further on behalf of the Fund grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors or the sole director determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its reg-

istered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) consisting of one hundred and twenty-five (125) shares without par value.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 6. All the shares of the Company shall be issued in registered form.

The issued shares shall be entered into the shareholders' register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of each shareholder's name in the shareholders' register evidences its right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholders. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery to the Company of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director or by one or several persons duly authorised therefor by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

C. Management

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is discovered at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the moment where the Company has discovered that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. The board of directors shall choose from among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders. The board of directors may choose among its members one or more vice-

chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the signature of the sole director, or if there is more than one, by the joint signatures of two directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the sole director or by the board of directors.

Art. 12. The sole director or, as the case may be, the board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the 1915 Law to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The sole director or, as the case may be, the board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The sole director or, as the case may be, the board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

D. General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the second Wednesday of June at 11.00 a.m. each year.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

E. Supervision

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. Pursuant to certain conditions, the statutory auditor(s) may be replaced by one or several réviseurs d'entreprises.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall commence on the first January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, upon recommendation of the board of directors or the sole director, as the case may be, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the 1915 Law.

I. Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 21. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

Subscription

The one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand Euro).

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the 1915 Law have been fully observed.

General Meeting of Shareholders

The above named person, representing the entire subscribed share capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to elect the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2007:

- a) Mr Jean-Christophe Ginet, residing professionally at 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France, born on 30 December 1960 in Saint-Mandé, France;
- b) Mr Jérôme Delaunay, residing professionally at 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France, born on 16 October 1968 in Celles Saint-Cloud, France.
- c) Mr Bernard Baret, residing professionally at 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France, born on 9 July 1951, in Marseille, France.

Chairman of the Board of Directors: Mr Jean-Christophe Ginet

Second resolution

The meeting resolves to elect ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprise) of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2007.

Third resolution

The registered office of the Company shall be at c/o BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, une société anonyme constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 170, Place Henri Regnault, F-92043 Paris La Défense Cedex, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 410 704 571 R.C.S. Nanterre;

ici représentée par Madame Céline Reymond, demeurant professionnellement à Luxembourg, comparant en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris La Défense, le 5 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination SGAM AI REIM LUXEMBOURG S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi de 1915») et aux présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de SGAM AI PROPERTY FUND, un fonds commun de placement à compartiments organisé comme un fonds d'investissement spécialisé, régi par le droit luxembourgeois (le «Fonds») et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise de ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. La Société peut en outre, pour le compte du Fonds, octroyer des prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts du Fonds. Cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales, des filiales, ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il

pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital souscrit de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure permise et aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété sur les actions de chaque actionnaire s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande aux actionnaires. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comprend qu'un seul administrateur, par celui-ci, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions est divisé, démembré ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

C. Gestion

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Cependant, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il appert à une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée ordinaire des actionnaires à laquelle il apparaît que les actions de la Société sont détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé

de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant la réunion déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par vidéoconférence ou tout autre équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Des résolutions circulaires du conseil d'administration peuvent être valablement prises si elles sont approuvées et signées personnellement par chacun des administrateurs. Une telle approbation peut être donnée sur un ou plusieurs documents envoyés par télécopieur ou par e-mail. De telles résolutions auront le même effet que des résolutions prises lors d'un conseil d'administration dûment convoqué. La date de ces résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. Si la Société ne comprend qu'un seul administrateur, celui-ci signera les procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou autrement seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915 à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit

d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote, mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur un point quelconque de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre du jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

D. Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, selon le cas.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et permettre de participer pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit, par fax ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante par un mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

E. Surveillance

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Sous certaines conditions, le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, sur recommandation du conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas, résolvant la dissolution de la Société, qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux/à l' actionnaire(s), proportionnellement à leur/ sa participation dans le capital social.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la Loi de 1915.

I. Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Art. 21. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu dans le courant de l'année 2008.

Souscription

Les cent vingt-cinq (125) actions ont été souscrites par SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS, prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été démontré au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été respectées.

Assemblée Générale des Actionnaires

La personne prénommée ci-dessus, représentant l'entière du capital social et se considérant comme dûment conquise, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant vérifiée que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élire les personnes suivantes en tant qu'administrateurs pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'année sociale de 2007:

a) M. Jean-Christophe Ginet, résidant professionnellement à 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France, né le 30 décembre 1960 à Saint-Mandé, France;

b) M. Bernard Baret, résidant professionnellement à 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France, né le 9 juillet 1951 à Marseille, France;

c) M. Jérôme Delaunay, résidant professionnellement à 170, Place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France, né le 16 octobre 1968 à Celles Saint-Cloud, France.

Président du Conseil d'Administration: M. Jean-Christophe Ginet

Deuxième résolution

La Société décide d'élire ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé et indépendant de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'année sociale de 2007.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est établi à c/o BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Reymond, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29392. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007120445/242/575.

(070138331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Alimede Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.645.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of July.

Before US Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of ALIMEDE LUXEMBOURG S.à r.l., a Private limited Company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on December 1st, 2006, registered at the trade register Luxembourg section B number 128.645, in way of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Corinne Petit, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing parties and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the four hundred and sixty-nine (469) shares of twenty-six Euro and sixty-five point twenty-five cents (EUR 26,6525.-) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the nominal value of the existing shares from twenty-six Euro and sixty-five point twenty-five cent (EUR 26,6525.-) to one euro (EUR 1.-) and modification of the current number of shares from four hundred and sixty-nine (469) shares to twelve thousand five hundred shares (12,500.-);

2. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of four hundred and forty-five euro (EUR 445,-), in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to twelve thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 12,945.-) through the issue of four hundred forty-five (445,-) new shares, with a par value of one euro (EUR 1, -) each;

3. Subscription and payment;

4. Amendment of Article 5 of the Articles of Association further to the above resolutions;

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

First resolution

It is decided to change the nominal value of the existing shares from twenty-six Euros and sixty-five point twenty-five cents (€ 26,6525.-) to one euro (EUR 1,-) and consequently to modify the current number of shares from four hundred and sixty-nine (469) shares to twelve thousand five hundred shares (12,500.-);

It is furthermore confirmed that the 12,500 new shares have been split between the current partners as follows:

- G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. 7,969 shares

- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. 4,531 shares

Second resolution

It is decided to increase the Company's subscribed share capital by an amount of four hundred and forty-five euro (EUR 445,-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand nine hundred and forty-five euro (EUR 12,945.-) by the issue of four hundred and forty-five (445) new shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each.

Third resolution

The meeting decides to accept the subscription of all the four hundred and forty-five (445,-) new shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, as follows

Intervention - subscription - payment

There upon, G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. , aforementioned, here represented by proxy by Mr Raymond Thill, prenamed, declared to subscribe to the four hundred and forty-five (445) new shares with a par value of one euro (EUR 1,-) and to pay additionally a share premium of twenty-nine thousand five hundred and seventy-five euro seventy-nine cent (EUR 29,575.79).

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The total contribution of thirty thousand and twenty euro seventy-nine cent (EUR 30,020.79), consisting of four hundred and forty-five euro (EUR 445.-) allocated to the share capital and twenty-nine thousand five hundred and seventy-five euro seventy-nine cent (EUR 29,575.79) allocated to a share premium account, is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Consequently, after the completion of the share capital increase, G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. owns no. 8,414 shares with nominal value of euro 1 each, representing 65% of the share capital of the Company and PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A. owns no. 4,531 shares with a nominal value of euro 1.- each, representing 35% of the share capital of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 5.** The share capital is fixed at twelve thousand nine hundred and forty-five euros (EUR 12,945.-) represented by twelve thousand nine hundred and forty-five (12,945.-) shares of one euro (EUR 1,-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet

Par-devant Nous Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ALIMEDE LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.645, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre cent soixante-neuf (469) parts sociales de vingt-six euros et soixante-cinq virgule vingt-cinq cents (€ 26.6525,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la valeur nominale des parts sociales de vingt-six euros soixante-cinq virgule vingt-cinq cents (€ 26.6525,-) à un euro (EUR 1,-) et du nombre d'actions représentant le capital social de quatre cent soixante-neuf (469) à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales;

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre cent quarante-cinq euros (EUR 445,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 12.945,-) par l'émission de quatre cent quarante-cinq (445) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3.- Souscription et libération.

4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales de vingt-six euros soixante-cinq virgule vingt-cinq cents (EUR 26.6525,-) à un euro (EUR 1,-) et par conséquent de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social de quatre cent soixante-neuf (469) à douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales;

Il est également confirmé que les 12.500 nouvelles parts sociales ont été réparties entre les associés existants de la manière suivante:

- G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l.: 7,969 parts sociales

- PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A.: 4,531 parts sociales

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quarante-cinq euros (EUR 445,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 12.945,-) par l'émission de quatre cent quarante-cinq (445) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la souscription des quatre cent quarante-cinq (445,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

Intervention - souscription - libération

Ensuite G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l., précitée, ici représentée par procuration par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, a déclaré souscrire aux quatre cents quarante-cinq (445) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et de payer également une prime d'émission d'un montant de vingt-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 29.575,79).

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport total de trente mille vingt euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 30.020,79) consistant en quatre cent quarante-cinq euros (EUR 445,-) alloués au capital social et en vingt-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 29.575,79) alloués à la prime d'émission, est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Par conséquent, après la réalisation de l'augmentation de capital, G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. détient 8.414 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), représentant ainsi 65% du capital social de la Société, et PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A, détient 4.531 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) représentant 35% du capital social de la Société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille neuf cent quarante-cinq euros (EUR 12.945,-) divisé en douze mille neuf cent quarante-cinq (12.945,-) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007. LAC/2007/21054. — Reçu 300,21 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120987/5770/173.

(070139345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Axis Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.689.

I. Monsieur Bailey Thomas, Janus Capital Corporation, 100 Fillmore Street, Denver, Colorado 80206 - 4928 USA, a démissionné en tant qu'administrateur en date du 2 août 2002.

II. Monsieur Dwek Maurice, SODIPRA S.A., 114, rue du Rhône, CH-1204 Genève, a démissionné en tant qu'administrateur en date du 31 décembre 2003.

Pour AXIS CAPITAL

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

S. Kuchly / S. Lebrun

Conseiller / Assistant principal

Référence de publication: 2007119972/1126/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Echiquier, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.360.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 20 avril 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Nicolaus Bocklandt

MERCURIA SERVICES S.A., 8-10, rue Mathias Hardt, L-1030 Luxembourg

Monsieur Marc Craquelin

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 17, avenue George V, F-75008 Paris

Monsieur Tanguy Gossein

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 17, avenue George V, F-75008 Paris

Monsieur Didier Le Menestrel

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 17 avenue George V, F-75008 PARIS

Monsieur Stéphane Toullieux

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 17, avenue George V, F-75008 PARIS

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

- de renouveler le mandat de:

MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour ECHIQUIER

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119968/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

E-Clipse Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, Um Miescherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 132.282.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Johan Eric Vrolijk, conseiller, demeurant à L-6314 Beaufort, 8, rue du Bois;

2) Monsieur Gerhard Andries Hof, conseiller, demeurant à L-7681 Waldbillig, 25, Laach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} -. Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

- l'achat et la vente, l'import et l'export d'articles de promotions et des cadeaux de relations.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la

prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 2. La société prend la dénomination de E-CLIPSE PROMOTIONS S.à R.L. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 60.000,- (soixante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 600,- (six cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les comparants prénommés comme suit:

A) En ce qui concerne Monsieur Johan Eric Vrolijk pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 30.000,- (trente mille US dollar), représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 004 de la société anonyme de droit de la République de Panama VIP CAPITAL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), 50th Street, Global Plaza Tower, 19th Floor, Suite 19-H, constituée par acte numéro 2477 reçu par le Notaire Augusto Cesar Arosemena Santamaria, de résidence à Panama City (République de Panama) en date du 21 mars 2007, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama», Section Mercantile, Card 560658, Document 1104535, en date du 23 mars 2007;

B) En ce qui concerne Monsieur Gerhard Andries Hof pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 30.000,- (trente mille US dollar), représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 005 de la société anonyme de droit de la République de Panama VIP CAPITAL INVESTMENT S.A., prénommée.

Les associés prénommés déposent sur le bureau du notaire instrumentant les dits certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individu-elle de chaque gérant.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 44.500,- (quarante-quatre mille cinq cents Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérants:

- a) Monsieur Johan Eric Vrolijk, conseiller, demeurant à L-6314 Beaufort, 8, rue du Bois;
- b) Monsieur Gerhard Andries Hof, conseiller, demeurant à L-7681 Waldbillig, 25, Laach;
- c) Madame Everdina Johanna Wilhelmina Bergman, épouse de Monsieur Johan Eric Vrolijk, demeurant à L-6314 Beaufort, 8, rue du Bois.

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-7526 Mersch, 14, Um Miescherbiërg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Vrolijk, G. Hof, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24887. — Reçu 437,80 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120455/211/126.

(070138875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Smartmove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, Um Miescherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 132.277.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Theodora Schuurman, conseiller, demeurant à NL-2512 GN 's-Gravenhage (Pays-Bas), 45, Laan, ici représentée par Monsieur Johan Vrolijk, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er} . La société a en outre pour objet le consulting et la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 2. La société prend la dénomination de SMARTMOVE S.à R.L. et la forme de société à responsabilité limitée. Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 30.000,- (trente mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 300,- (trois cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par le comparant prénommé, par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 30.000,- (trente mille US dollar), représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 009 de la société anonyme de droit de la République de Panama VIP CAPITAL INVESTMENT S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), 50th Street, Global Plaza Tower, 19th Floor, Suite 19-H, constituée par acte numéro 2477 reçu par le Notaire Augusto Cesar Arosemena Santamaria, de résidence à Panama City (République de Panama) en date du 21 mars 2007, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama, Section Mercantile, Card 560658, Document 1104535» en date du 23 mars 2007.

L'associé prénommé dépose sur le bureau du notaire instrumentant le dit certificat, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence de l'action et de son apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation du titre représentatif de cette action et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par le cédant.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. Gérance, Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 22.500,- (vingt-deux mille cinq cents Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, l'associée, représentant l'intégralité du capital social, a nommé en qualité de gérant unique:

Monsieur Joey Walther René Arenberg Peeters, consultant, demeurant à NL-2546 AK 's-Gravenhage (Pays-Bas), 346, Vreeswijkstraat.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) L'associée fixe l'adresse de la société à L-7526 Mersch, 14, Um Miescherberg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Vrolijk, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28047. — Reçu 213,54 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120453/211/116.

(070138753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Salisbury Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.774.

—
EXTRAIT

Suite au changement d'adresse de CLS LUXEMBOURG S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007120031/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120607/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03965. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Maddiston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.183.

—
EXTRAIT

Suite au changement d'adresse de CLS LUXEMBOURG S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007120008/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement le 16 août 2007, a pris note de la démission de Anne-Marie Goffinet le 18 juin 2007.

L'assemblée a décidé:

- de renouveler les mandats de:

PETERCAM S.A., représenté par M. Lucien Van Den Brande, Place Sainte Gudule, 19, B-1000 Bruxelles

PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., représenté par M. Christian Bernard ou M. Michel Pinte, rue Pierre d'Aspelt, 1A, L-2449 Luxembourg

DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM S.A., représenté par M. Jean-Yves Maldague, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

- de renouveler le mandat de:

KPMG AUDIT S.a.r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour EUROPEAN DIVERSIFIED BOND FUND

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007119969/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Water Cutting Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Est.

R.C.S. Luxembourg B 80.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120667/1640/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05673. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

G.L.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.231.

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.L.S., ayant son siège social au 7, route d'Arlon, Windhof, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.231, constituée suivant acte notarié en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1365 du 20 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la forme juridique de la société anonyme en société à responsabilité limitée et adoption du statut d'une société à responsabilité limitée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

2) Changement de la dénomination de la société de G.L.S. en G.L.S. S.à r.l. avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

3) Transformation des 310 actions ayant une valeur nominale de EUR 100,- chacune en 310 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

4) Démission des administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonction avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

5) Nomination de Monsieur Pascal Molinari comme gérant unique avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

6) Refonte complète des statuts.

7) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 et décide par conséquent que les trois cent dix (310) actions actuellement représentatives du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) seront désormais des parts sociales.

Les trois cent dix (310) parts sociales sont détenues par Monsieur Pascal Molinari, demeurant au 50, rue de Tignomont, F-57000 Plappeville.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en G.L.S. S.à r.l. avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant et de leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de G.L.S. S.à r.l.

Art. 3. Objet. La société a pour objet d'accepter tous les mandats relatifs à la gestion des affaires d'autrui et de s'entremettre dans les transactions les plus diverses dont notamment le transfert des sportifs professionnels.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avants mentionnés.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.
Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur de cent Euros (100,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Le gérant peut décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations pourront être nominatives ou au porteur, sous quelque monnaie que le gérant décidera, dans les limites permises par la loi.

Le gérant déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait à une telle émission.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et a une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs. Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

En cas de nomination d'un gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

En cas de nomination de plusieurs gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 15. Evénements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Art. 18. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 les démissions des tous les membres actuels du conseil d'administration et de l'actuel commissaire de l'ancienne société anonyme transformée et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction de gérant de la Société présentement transformée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal Molinari, demeurant au 50, rue de Tignomont, F-57000 Plappeville.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Liotino, R. Marques, G. Divine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8302. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007120975/239/185.

(070139414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

School S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.511.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of the month of September.

Before Maître Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxies dated August 28th, 2007, granted by the category B shareholders of SCHOOL S. à r.l., registered with the deed of the undersigned notary number 893/07 of 28th August 2007; and

Ms Julia Holm-Hadulla, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28th August 2007 granted by the category A shareholder of SCHOOL S.à r.l., registered with the deed of the undersigned notary number 893/07 of 28th August 2007;

The appearing parties requested the notary to record as follows:

the present deed is passed in order to rectify form errors (erreurs matérielles) which occurred in the deed enacted by the undersigned notary n^o 893/07 recording the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of 28th August 2007 of SCHOOL S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 15 June 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1741 of the 17th of August 2007.

In such Deed,

- in the agenda, in item 4) as well as in the fourth resolution, the references to the increase of the share capital and the issuance of the category A shares in respect thereof, as well as the allocation of any balance between the value the forty-two million six hundred and six thousand six hundred and fifty-three (42,606,653) non-voting shares in SMART TECHNOLOGIES (HOLDINGS) INC. contributed in consideration for the newly issued category A shares (the «Contribution in Kind») and the nominal value of the shares of category A newly issued must be read as follows: «Increase of the issued share capital of the Company in order to bring it to eighteen thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 18,775.-) by the issue of six thousand two hundred and seventy-five (6,275) shares of category A having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and allocation of the balance between the value of the Contribution in Kind and the nominal value of the shares of category A, amounting to twenty-nine million eight hundred eleven thousand one hundred thirty-eight point eighty-two Euro (EUR 29,811,138.82), to the share premium account attached to the category A shares»; and

- in the restated article 6 in the sixth resolution, the reference to the share capital must be read as follows: «The Company's share capital is set at eighteen thousand seven hundred seventy-five euro (EUR 18,775.-) represented by six thousand two hundred seventy-five (6,275) shares of category A with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and twelve thousand five hundred (12,500) shares of category B with a par value of one Euro (EUR 1.-)».

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (€ 800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M^e Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, selon une procuration datée du 28 août 2007 donnée par les associés de catégorie B de SCHOOL S. à r.l., enregistrée avec l'acte du notaire soussigné numéro 893/07 du 28 août 2007; et

Mlle Julia Holm-Hadulla, juriste, demeurant à Luxembourg, selon une procuration datée du 28 août 2007, donnée par l'associé de catégorie A de SCHOOL S.à r.l., enregistrée avec l'acte du notaire soussigné numéro 893/07 du 28 août 2007; et

Les personnes comparantes ont requis le notaire d'acter ce qui suit: le présent acte a été fait afin de rectifier des erreurs matérielles s'étant produites dans l'acte n^o 893/07 en date du 28 août 2007 transcrivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de SCHOOL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 15 juin 2007 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1741 du 17 août 2007:

- à l'ordre du jour, au point 4) et à la quatrième résolution, les références à l'augmentation de capital, l'émission de parts sociales y relative ainsi que l'allocation de la différence entre la valeur des quarante-deux millions six cent six mille six cent cinquante-trois (42.606.653) actions sans droit de vote dans SMART TECHNOLOGIES (HOLDINGS) INC. dont il a été fait apport à la Société en paiement des parts sociales de catégorie A (l'«Apport en Nature») et la valeur nominale des actions de catégorie A nouvellement émises, doivent se lire comme suit: «Augmentation du capital social émis de la Société afin de porter son montant à dix-huit mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 18.775,-) par l'émission de six mille deux cent soixante-quinze (6.275) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et allocation de la différence entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale des actions de catégorie A, s'élevant à vingt-neuf millions huit cent onze mille cent trente-huit virgule quatre-vingt-deux euros (EUR 29.811.138,82), au compte de prime d'émission rattaché aux parts sociales de catégorie A»; et

- et au nouvel article 6 tel qu'énoncé dans la sixième résolution, la référence au capital social doit se lire ainsi: «Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 18.775,-) représenté par six mille deux cent soixante-quinze (6.275) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune».

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à huit cents euros (€ 800,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate, à la demande des parties comparantes, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, lesdites comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Laguesse, J. Holm-Hadulla, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11174. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007120997/219/93.

(070138911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

SCOP Poland Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 101.814.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007120641/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03076. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Elotec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9751 Grindhausen, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg B 95.993.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120642/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2007, réf. DSO-CJ00004. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070138713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

VAN-Electronic A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 129, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 105.839.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120643/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2007, réf. DSO-CJ00005. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070138709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

MARHABA société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 110.603.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120647/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} octobre 2007, réf. DSO-CJ00009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070138698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

OCM / Nordenia POF Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 114.638.

In the year two thousand seven, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

Was held a general meeting of shareholders of OCM / NORDENIA POF LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.638, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 21 February 2006, published on 23 May 2006 in the «Memorial C», number 1007 (hereafter the «Company»).

The meeting was opened at five o'clock with Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the Company.
2. Subsequent amendment of article 6.1
3. Subsequent amendment of article 6.6

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That ninety thousand nine hundred nine (90,909) shares of the Company are present or represented at this meeting.

IV.- That all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that they have been duly convened to the meeting.

V.- That this meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital from its present amount of hundred thirteen thousand six hundred thirty-six euros and twenty-five cents (EUR 113,636.25) up to hundred thirteen thousand seven hundred forty-one euro and twenty-five cents (EUR 113,741.25), represented by ninety thousand nine hundred ninety-three (90,993) shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, through the issue of eighty-four (84) new Class A Ordinary Shares, having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All such shares have been entirely paid up for the value of ten euro (EUR 10.-) per share in cash, at a total price of eight hundred forty euro (EUR 840.-), out of which one hundred five euro (EUR 105.-) have been allocated to the share capital and seven hundred thirty-five euro (EUR 735.-) have been allocated to the share premium so that the total amount of eight hundred forty euro (EUR 840.-) are at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

One (1) new Class A Ordinary Share has been subscribed by OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, a Delaware limited partnership having its registered address at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, registered with the Delaware Secretary of State under number 3794755, at a total price of ten euro (EUR 10.-), out of which one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) have been allocated to the share capital and eight euro and seventy-five cents (EUR 8.75) have been allocated to the share premium,

represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in California 12 June 2007.

Forty-one (41) new Class A Ordinary Shares have been subscribed by OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, a Delaware limited partnership having its registered address at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, registered with the Delaware Secretary of State under number 3725285, at a total price of four hundred ten euro (EUR 410.-), out of which fifty-one euro and twenty-five cents (EUR 51.25) have been allocated to the share capital and three hundred fifty-eight euro and seventy-five cents (358.75) have been allocated to the share premium, represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in California on 12 June 2007.

Forty-two (42) new Class A Ordinary Shares have been subscribed by OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, at a total price of four hundred twenty euro (EUR 420.-), out of which fifty-two euro and fifty cents (EUR 52.50) have been allocated to the share capital and three hundred sixty-seven euro and fifty cents (EUR 367.50) have been allocated to the share premium, represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in California on 12 June 2007.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder, the members of the board and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of hundred thirteen thousand seven hundred forty-one euro and twenty-five cents (EUR 113,741.25), represented by ninety thousand nine hundred ninety-three (90,993) fully paid-up shares, consisting of ninety thousand nine hundred ninety-three (90,993) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «Class A Ordinary Shares»).

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6.6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.6. Authorized Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at one billion euros (EUR 1,000,000,000.-) represented by:

Four million four hundred thirty-five thousand eight hundred seventeen euro and fifty cents (EUR 4,435,817.50), for a conversion of three million five hundred forty-eight thousand six hundred fifty-four (3,548,654) Series 1 CPECs into three million five hundred forty-eight thousand six hundred fifty-four (3,548,654) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Further seven hundred ninety-six million four hundred forty-four thousand three hundred forty-six (796,444,346) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share. During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Manager is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.»

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, am dreizehnten Juni.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, wohnhaft in Luxemburg.

Hat eine Hauptversammlung der Aktionäre der OCM / NORDENIA POF LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, mit Gesellschaftssitz in 15, rue Louvigny, L-1946 Luxemburg eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 114.638, gegründet am 21. Februar 2006 durch notarielle, die am 23. Mai 2006 im «Memorial C», Nummer 1007 veröffentlichte Urkunde des unterzeichneten Notars Maître André-Jean-Joseph Schwachngen (nachfolgend die «Gesellschaft»), stattgefunden.

Die Versammlung wurde um fünf Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet, welcher Frau Verena Zimmermann, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär ernannt.

Die Hauptversammlung wählt Herrn Bob Calmes, LL.M., wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt Folgendes und ersucht den Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Anhebung des Kapitals der Gesellschaft.
2. Nachfolgend Abänderung des Artikels 6.1
3. Nachfolgend Abänderung des Artikels 6.6

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre und den Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

III.- Dass neunzigtausendneunhundertneun (90.909) Aktien der Gesellschaft in der Hauptversammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind.

IV.- Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der für diese Hauptversammlung festgelegten Tagesordnung informiert worden zu sein und sie gekannt zu haben und ordnungsgemäß geladen wurden.

V.- Dass diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung der Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von hundertdreizehntausendsechshundertsechunddreißig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 113.636,25) auf hundertdreizehntausendsiebenhunderteinundvierzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 113.741,25) durch neunzigtausendneuhundertdreiundneunzig (90.993) Aktien mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie durch die Ausgabe von vierundachtzig (84) neuen Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie anzuheben.

Sämtliche dieser Aktien wurden vollständig eingezahlt für einen Betrag von zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie in Bar, für einen Gesamtpreis von achthundertvierzig Euro (EUR 840,-), wovon hundertundfünf Euro (105) dem Aktienkapital zugeteilt wurden und siebenhundertfünfunddreißig Euro (EUR 735,-) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden, so dass der Gesamtbetrag von achthundertvierzig Euro (EUR 840,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Eine (1) neue Stammaktien der Klasse A wurde von OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IIIA, LP, eine «Delaware limited partnership» Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, eingetragen beim Delaware Secretary of State unter der Nummer 3794755 gezeichnet, zu einem Gesamtpreis von zehn Euro (EUR 10,-), wovon ein Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) dem Aktienkapital zugeteilt wurden und acht Euro und fünfundsiebzig Cent (8,75) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, maître en droit, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Kalifornien am 12. Juni 2007.

Einundvierzig (41) neue Stammaktien der Klasse A wurden von OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND III, LP, eine «Delaware limited partnership» Gesellschaft, mit Gesellschaftssitz in CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Delaware, United States, eingetragen beim Delaware Secretary of State unter der Nummer 3725285 gezeichnet, zu einem Gesamtpreis von vierhundertzehn Euro (EUR 410,-), wovon einundfünfzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 51,25) dem Aktienkapital zugeteilt wurden und dreihundertachtundfünfzig Euro und fünfundsiebzig Cent (EUR 358,75) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, maître en droit, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Kalifornien am 12. Juni 2007.

Zweiundvierzig (42) neue Stammaktien der Klasse A wurden von OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND, L.P., ein Cayman Islands «exempted limited partnership», mit Gesellschaftssitz in WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, gezeichnet, zu einem Gesamtpreis von vierhundertzwanzig Euro (EUR 420,-), wovon zweiundfünfzig Euro und fünfzig Cent (EUR 52,50) dem Aktienkapital zugeteilt worden und dreihundertsiebenundsechzig Euro und fünfzig Cent (EUR 367,50) dem Ausgabeaufschlag zugeteilt wurden, hier vertreten durch Herrn Carsten Opitz, maître en droit, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Kalifornien am 12. Juni 2007.

Welche Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Mandanten, den Verwaltungsvorstand und den unterzeichnenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse wird Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 6.1. Gezeichnetes Kapital.** Die Gesellschaft verfügt über ein gezeichnetes Kapital in Höhe von hundertdreizehntausendsiebenhunderteinundvierzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 113.741,25), durch neunzigtausendneuhundertdreiundneunzig (90.993) vollständig einbezahlte Aktien repräsentiert, zusammensetzt von neunzigtausendneuhundertdreiundneunzig (90.993) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) (die «Stammaktien der Klasse A»).»

Dritter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse wird Artikel 6.6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet wie folgt:

« **Art. 6.6. Genehmigtes Kapital.** Zusätzlich zu dem gezeichneten Kapital verfügt die Gesellschaft über genehmigtes Kapital, das auf eine Milliarde Euro (EUR 1.000.000.000,-) festgelegt ist und sich wie folgt zusammensetzt:

Vier Millionen vierhundertfünfunddreißigtausendachthundertsiebzehn Euro und fünfzig Cent (EUR 4.435.817,50) für eine Umwandlung von drei Millionen fünfhundertachtundvierzigtausendsechshundertvierundfünfzig (3.548.654) Series 1 CPECs in drei Millionen fünfhundertachtundvierzigtausendsechshundertvierundfünfzig (3.548.654) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Weitere siebenhundertsechundneunzig Millionen vierhundertvierundvierzigtausenddreihundertsechundvierzig (796.444.346) Stammaktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Über einen Zeitraum von fünf (5) Jahren nach dem Zeitpunkt der Veröffentlichung des Beschlusses der Aktionärsversammlung zur Schaffung des genehmigten Kapitals in dem offiziellen Luxemburger Organ, «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», ist die Geschäftsführerin berechtigt, das gezeichnete Kapital ein- oder mehrmals mit der Wirkung zu erhöhen, dass die Gesellschaft innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals neue Anteile ausgeben muss. Neue Anteile dieser Art können nach Maßgabe der von der Geschäftsführerin im alleinigen Ermessen festgelegten Geschäftsbedingungen gezeichnet und ausgegeben werden, wie sie insbesondere auch im Hinblick auf die Zeichnung und Zahlung neuer zu zeichnender bzw. auszugebender Anteile und ferner zur Ermittlung des Termins und des Betrags der neuen zu zeichnenden bzw. auszugebenden Anteile, zur Klärung, ob die neuen Anteile mit oder ohne Agio zu zeichnen sind, und zur Feststellung, in welchem Umfang die Zahlung der neu gezeichneten Anteile in bar oder in anderer Form annehmbar ist, festzulegen sind. Sofern unter den Aktionären nichts anderes vereinbart wurde, ist die Geschäftsführerin bei der teil- oder vollumfänglichen Realisierung des genehmigten Kapitals ausdrücklich berechtigt, das bestehenden Aktionären vorbehaltene Vorzugszeichnungsrecht einzuschränken oder auszusetzen. Die Geschäftsführerin ist ferner berechtigt, die Verantwortung zur Annahme von Zeichnungsanträgen und Zahlungen für neue Anteile, die einen beliebigen Teil der auf die beschriebene Weise vorgenommenen Kapitalerhöhungen darstellen, an ordnungsgemäß bevollmächtigte Direktoren oder Vorstände der Gesellschaft bzw. an weitere Bevollmächtigte zu delegieren. Nach jeder seitens der Geschäftsführerinnen in der vorgeschriebenen Form vollzogenen Erhöhung des gezeichneten Kapitals ist der vorliegende Artikel entsprechend zu aktualisieren.»

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Vertreter der Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Opitz, V. Zimmermann, B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, LAC/2007/13154. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007120986/5770/214.

(070139135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

WB Lazare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.610.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant Mr Jeff Kaplan, Gérant A de la société WB LAZARE S.à r.l. dont l'adresse professionnelle a changée, et est désormais 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022.

Signature.

Référence de publication: 2007119978/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Cavernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.775.

EXTRAIT

Suite au changement d'adresse de CLS LUXEMBOURG S.à r.l. (Associé de la société), il sera désormais inscrit à l'adresse suivante:

65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007119995/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Marius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.182.

Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs Messieurs Nico Arend, Monsieur Carlo Fischbach et Monsieur Paul Thill et celui du commissaire aux comptes AREND & PARTNERS S.à r.l. venant à expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

N. Arend / P. Thill

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007119960/568/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

BIG Optimum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.649.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 janvier 2007 a décidé:

- de prendre note de la démission de M. Pedro Lameira.

- de nommer:

M. José Miguel Calheiros

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa

- de renouveler les mandats de:

M. Mario Bolota

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa

M. Pedro Cardoso

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa

M. Nicholas Leo Racich

BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 Lisboa

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008

- de renouveler le mandat de:

ERNST & YOUNG S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour BIG OPTIMUM SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007119967/1126/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

DR Conquérant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.937.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg,

There appeared:

DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104106.

here represented by Lars Kemper, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25 September 2007.

which proxy, after having been signed in writing by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of DR CONQUERANT S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 107937, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 September 2005, number 950 (hereafter the «Company»).

The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the first of October of each year and to end on the thirtieth of September of the following year.

As a consequence thereof the financial year having started on 1 January 2007 will end on 30 September 2007.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend articles 21 and 22 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 21.** The Company's financial year commences on 1 October and ends on 30 September.

Art. 22. Each year on 30 September the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first name, and surnames, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 104.106.

ici représentée par Lars Kemper, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 septembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de DR CONQUERANT S.à r.l. , une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.937, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 septembre 2005, numéro 950 (ci après la «Société»).

Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Par conséquent, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} janvier 2007 se terminera le 30 septembre 2007.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

« **Art. 22.** Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant en qualité comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Kemper, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, Relation: LAC/2007/28970. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121004/242/81.

(070139357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007121054/220/11.

(070138909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.
